

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 26

présenté par

M. Cubertafof, M. Blanchet, M. Bru, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Avant la fin de l'année 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact des changements climatiques sur les forces armées. Ce rapport fait état de l'impact des changements climatiques sur la capacité de projection des armées françaises, la préparation des troupes et la résilience des entreprises militaires face à ces enjeux. Ce rapport fait l'objet d'un examen par la commission de la défense et des forces armées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face aux enjeux que présente le dérèglement climatique, les Armées doivent se préparer afin de pouvoir répondre de la manière la plus pertinente aux menaces liées à ces aléas.

Le changement climatique est un multiplicateur de risques, qui risque d'attiser les tensions préexistantes et exacerber les risques de crise. Les armées doivent donc se préparer à opérer dans un monde en constante évolution bouleversé par les effets du changement climatique.

L'entraînement des forces doit tenir compte des nouveaux enjeux sanitaires, dont certaines sont directement liés au changement climatique. Les infrastructures et équipements doivent également être adaptés à des conditions climatiques plus rudes. Cet amendement a pour volonté de permettre aux armées une préparation pertinente par la prise en compte de ces enjeux.